



Contrat de réservation

« Chalets »

36m²

52m²

Identité du preneur :

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

☎ : E-mail

☎ :

Nombre de locataires : ADULTE(S) ENFANT(S)

Animal : (Carnet de vaccination et identification obligatoire)

J'arriverai le **entre 16h et 20h*** et je repartirai le **avant 10 heures.**

* hors saison communiquer votre arrivée une semaine auparavant, svp.

Nombre de chalet(s) : x **mois*** x € = €
+ Provision de charges par mois ** x **mois** x € = €

Nombre de chalet(s) : x **semaine(s)** x € = €
Nombre de chalet(s) : x **semaine(s)** x € = €
indiquer n° : de(s) semaine(s)

Nombre de chalet(s) : x **séjours 3 nuitées** x € = €
Nombre de chalet(s) : x **séjours 3 nuitées** x € = €

Nombre de chalet(s) : x **nuit** x € = €

Nombre de chalet(s) : x **nuit supplémentaire** x € = €

* (pas de location au mois sur Juillet et Août)

** Provisions sur charges (eau + électricité) : 30€ par mois. En fin de location régularisation sur relevé des compteurs

TOTAL DU SEJOUR €

Montant des arrhes à verser (TOTAL DU SEJOUR x 25 %) €

Reste dû à verser (TOTAL DU SEJOUR - arrhes versés) €

Je vous transmets les imprimés complétés et signés auxquels je joins mes règlements (Etablir les chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Location semaine ou 3 nuits : chèque de caution de 200 € + un chèque de 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes à valoir sur le séjour + un chèque du montant du reste dû à verser qui sera encaissé à l'arrivée.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION.

A le

Signature du Responsable,

Signature du Preneur,
(Faire précéder la signature de la mention :
LU ET APPROUVÉ)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- formule "meublé"

	Dates	Chalet 1 36 m ² (2 chbres) 4 pers	Chalets 2 – 3 36 m ² (2 chbres) 5 pers	Chalets 4 – 5 – 6 36 m ² (2 chbres) 6 pers	Chalets 11-12 52 m ² (3 chbres) 6 pers
Séjour 7 nuitées	Mai / Juin / Septembre / Octobre	215 €	215 €	215€	280 €
	Juillet / Août	380 €	380 €	380 €	475 €
Séjour aux Mois	Mai / Juin / Septembre / Octobre (1 mois) <i>Charges comprises</i>	480 €	480 €	480 €	635 €
	Septembre / Octobre (à partir de 2 mois) <i>Charges non comprises</i>	335 €	335 €	335 €	440 €
Séjour 3 nuitées	De Mai à Octobre (hors Juillet et Août)	170 €	170 €	170 €	210 €
	Juillet / Août	210 €	210 €	210 €	275 €
Séjour 1 nuitée	Mai / Juin / Septembre / Octobre (Juillet / Août sur demande)	80 €	80 €	80 €	95 €
Nuit supplémentaire	Sur demande	45€	45 €	45 €	60€

Pour la location à la semaine ou un séjour 3 nuits : le paiement du séjour + 1 chèque de caution de 200 € qui sera rendu au plus tard sous quinzaine, sauf en cas de dégâts causés pendant le séjour.

Pour la location au mois (en dehors de la période estivale) il vous sera demandé :

- la copie des 3 derniers bulletins de salaire et/ou contrat de travail,
- un chèque équivalent au paiement du premier loyer,
- un chèque de caution équivalent à 1 mois de loyer, qui sera restitué dans le délai de 30 jours par virement bancaire ou postal à compter du jour de départ, sauf en cas de dégâts causés pendant le séjour,
- une attestation d'assurance risques locatifs (incendie - explosion - dégâts des eaux), risques recours des voisins, assurance du mobilier, vol, responsabilité civile,
- une provision de 30€ par mois pour les charges (eau + électricité),
- un R.I.B.
- chaque loyer doit être réglé impérativement avant le 05 du mois.

LA RESERVATION SERA EFFECTIVE DES RECEPTION DES ARRHEES ET DU CONTRAT SIGNE.

Attention ! « Nous prévenir au moins 1 mois à l'avance en cas de rupture ou de demande de prolongation du contrat de location. »

En cas d'annulation : Dès lors la réservation effective, le montant des arrhes sera encaissé et non remboursable.

1 mois avant l'arrivée, la totalité du restant dû sera encaissé.

Pour vous prémunir contre une annulation, nous vous conseillons de contacter votre assureur afin de souscrire à une assurance annulation.

Paiements acceptés : Chèques Vacances, Chèques, Espèces, Carte Bancaire

Important !

Toute réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder le chalet à un tiers.

Le nombre de personnes ne doit pas dépasser la capacité d'hébergement du chalet.

Un seul animal est accepté. Le carnet de vaccination doit être présenté et à jour. Les propriétaires sont responsables des dommages et désagréments occasionnés par leur animal.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le décompte des charges sera effectué en fin de location (sauf en période estivale).

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ. (Tout objet détérioré doit être payé par l'occupant), toute dégradation et (ou) heure de ménage (20 € de l'heure) seront prélevées sur la caution d'arrivée.

Les locataires doivent obligatoirement restituer le chalet dans le même état de propreté qu'à leur arrivée dans les lieux.

Le linge de maison n'est pas fourni : draps, taies d'oreillers et traversins, torchons et serviettes ainsi que les produits d'entretien.